

Cugy (VD), le 30 juin 2005

---

**COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL**  
**Séance de l'Organe délibérant du 30 juin 2005**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part de la communication municipale suivante :

**1. FORETS (Daniel Bally)**

Passeport vacances

La Municipalité a mis sur pied deux demi-journées dans le cadre du passeport vacances. Nous recevons deux groupes d'enfants les mardis 05 juillet et 02 août.

Nous visitons, pour commencer, le réservoir communal et un captage. M. Daniel George, notre employé communal, apporte son concours en expliquant comment capter de l'eau et la traiter.

Toujours sous la conduite des municipaux concernés, la balade se poursuit en forêt. Lors de cette deuxième partie de la visite, c'est M. Pierre-André Joye qui commente les différents travaux en forêt et sensibilise les enfants à la richesse et à la diversité de la faune végétale que l'on peut y trouver.

**2. ROUTES (Gilles Renaud)**

Entretien des bords de routes

La technique actuelle veut que l'herbe coupée reste sur place. L'entreprise qui a procédé à ce fauchage n'est pas en cause.

Les employés de la commune sont chargés de faire les finitions à la débroussailleuse et de balayer les trottoirs. En raison de l'absence de trois de ces personnes (vacances, maladie, accident), ces derniers travaux ont dû être reportés de quelques jours.

Débouché du chemin du Verger sur le chemin de la Chavanne.

Suite à l'intervention d'un conseiller communal lors de la séance de jeudi dernier, au sujet du danger que représente le débouché du chemin du Verger sur le chemin de la Chavanne, la Municipalité a étudié la question.

- Cet endroit se trouvera à l'intérieur de la zone dite « de rencontre » où la limite de 20 km/h. sera appliquée ; ceci est prévu dans le cadre de l'étude d'accès au collège de la Chavanne,
- Dans l'attente de la mise en place de cette zone, la Municipalité précise qu'il y a un « stop ». Elle demandera aux enseignants de rappeler à tous les usagers du chemin du Verger de respecter ce signal.
- Par ailleurs, une étude sera faite au cours de l'été afin de mettre en place, pour la rentrée des classes, des mesures destinées à freiner les véhicules venant du haut du chemin de la Chavanne.

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-syndic :

Le secrétaire :

R. Bron

J.-M. Goumaz